



Conseil citoyen Egassialral Compte-rendu de réunion N°4 Mercredi 3 novembre 2021

Présent(e)s :

- Mmes : Aubanel, Calvière, Clerc, Dauzats, Khadri, Olive, Sié, Vieu
- MM. : Auger, Ferrières, Sinfreu, Tournier, Valot-Tesseyre, Vieu

Excusé(e)s :

- Mmes Calas, Cayrol.
- M. Pairo

M. Tournier ouvre la séance à 18h30. Il demande un(e) volontaire pour assurer le secrétariat. M. Didier VIEU se propose.

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la réunion du 8 septembre 2021 est approuvé.

Point n° 2 : Remontée d'éventuelles doléances :

M. Tournier a été contacté par Mme Cuxac, membre du conseil citoyen de Saint-Jean Saint-Pierre qui doit nous rejoindre lors de la présente réunion dans le but d'exprimer les doléances de riverains de l'avenue 1830. Ces doléances concernent les nuisances provoquées par certains élèves du lycée Louise Michel.

Doléance n°1 : Mme Olive

La doléance concerne les problèmes de stationnement dans le secteur des rues de Chanzy, Béranger, De Lattre de Tassigny, Boulevard 1848, rue Pecllet, Lakanal, Edouard Herriot principalement.

Mme Khadri informe que la police municipale a réalisé des passages « verbalisant ».

Mme Olive fait remarquer que ce n'est pas l'ensemble du secteur qui pose problème mais essentiellement une dizaine de places situées dans la rue de l'Indépendance entre les rues Béranger et Chanzy.

Des photos et un passage d'un compte-rendu précédent sont disponibles.

Il est convenu de se rendre sur les lieux pour compléter plans et photos et rédiger une ou plusieurs propositions. Un rendez-vous est fixé au 8 décembre à 18 heures à la salle habituelle. Les membres intéressés : Mmes Olive, MM. Ferrières, Tournier et Vieu.

Intervention de Mme Cuxac et M. Venard :

Mme Cuxac se rend très fréquemment chez sa maman qui habite à proximité de l'avenue 1830 et M. Venard loge dans ce même secteur, celui du Lycée Louise Michel. Tous deux nous font part des incivilités perpétrées par les lycéens entre midi et 14 heures : ils pénètrent sur les terrains des riverains, jettent des débris, dégradent des boîtes aux lettres. Ils s'installent devant les cages d'escaliers des immeubles, gênant le passage des habitants et refusant de quitter les lieux. Les méfaits s'étendent aux immeubles voisins : ils pénètrent dans les immeubles, menacent, bousculent, insultent les habitants qui essaient de faire respecter les lieux, s'installent sur les balcons déserts des appartements du premier étage.

Ce sont toujours les mêmes qui dégradent. Il y a consommation de cannabis. Il y a déjà eu des pétitions en 2013 et des plaintes ont été déposées au commissariat.



Mme DAUZATS demande si un foyer existe dans le lycée. La réponse est oui, il y a bien un foyer, mais il est bien évidemment interdit d'y fumer et les lycéens préfèrent sortir pour pouvoir le faire à l'extérieur.

Il y a eu des appels à la police municipale, mais il a été répondu que « personne n'est disponible ».

Certains habitants ont essayé de discuter avec les lycéens, mais le dialogue tourne rapidement au dialogue de sourds.

Est-il possible de faire remonter ce malaise au niveau du « conseil de la vie lycéenne » par exemple ?

Est-il envisageable de rajouter des caméras ?



Mme Khadri répond que c'est une opération très encadrée et que ce n'est pas si facile car cela dépend d'une stratégie globale de sécurité en partenariat avec la préfecture et la Police Nationale (agent de sûreté).

M. Tournier ajoute que les caméras sont en priorité posées dans les quartiers dits à risques et que ce n'est pas le cas des boulevards 1830-1848.

Il est fait état de l'existence de la police environnementale, mais sans que cette intervention ne soit suivie de remarque.

Pourquoi ne pas demander à la police municipale de se montrer dans le quartier entre midi et 14 heures.



Mme DAUZATS estime qu'il faut mettre en parallèle les différents intervenants (police nationale et police municipale) puisqu'il y a des différences de compétences entre ces deux entités et les informer qu'il existe une véritable mafia de l'économie souterraine, une vraie délinquance locale, que les abords du lycée sont devenus un lieu de deal.

Certains membres du conseil émettent des idées :

Est-il envisageable de tenter de sensibiliser les parents par la publication de flyers ? Il faudrait intégrer les lycéens au débat.

Mme Calvière propose d'envoyer un courrier au commissaire pour le sensibiliser sur la gravité de la situation. Le proviseur est aidé d'un adjoint et d'une équipe « vie scolaire », il faut donc nécessairement le solliciter.

Certains membres du conseil ont évoqué l'idée de filmer, de photographier certaines situations au moyen de téléphone portable, même si cela est illicite.



Mme Khadri remarque que cela peut mettre en danger la personne qui filme et de faire attention « au droit à l'image ». Elle conseille fortement de contacter la Police Nationale notamment quand il s'agit de signaler des points de deal... (Compétence Etat).

M. Venard précise qu'il existe une caméra dans le secteur et qu'il est peut-être possible de l'utiliser.

M. Tournier informe qu'il va tenter de réunir avec l'aide de Mme Khadri, les responsables (lycée, polices) pour essayer de trouver des solutions.

Mme Cuxac et M. Venard quittent la réunion.

Fiche action de Mr Tournier :

M. Tournier fait remarquer que, au parc des sports et de l'amitié, entre le parking nord et l'entrée nord, il n'existe aucun cheminement sécurisé pour les piétons. Il souhaite que soit aménagé un cheminement entre les deux points pour éviter aux piétons de circuler au milieu du flot des voitures.

Doléance n°2 : Mme Vieu

Il n'existe sur le boulevard de Creissel que très peu de passages piétons. Mme Khadri lui remet une fiche action à compléter.

Certains membres du conseil font remarquer que l'Hôpital privé du Grand Narbonne n'est desservi par aucune ligne de bus régulière.



Mme DAUZATS déclare qu'une étude sur le sujet est en cours pour la mise en place d'une telle ligne.

Point n° 3 : Retour des services par Mme Khadri

Doléance n°1 du conseil du 8 septembre :

Déplacement du panneau « attention enfants » de l'av. E. Sermet : la demande a été faite et nous sommes en attente de la réponse.



Demande effectuée pour la pose d'une signalétique verticale - en attente de réponse

Doléance n°2 du conseil du 8 septembre :

Concernant le problème de stationnement dans le nouvel ensemble immobilier sur les berges de la Robine :



Il s'agit d'un espace privatif, géré par le promoteur ALENIS. Le problème se résoudra de lui-même une fois les constructions terminées.

Fiche action pour Mme Cayrol :

Il a été signalé la mise en place d'une terrasse « non valide » à proximité d'un restaurant de type Kebab.



Le restaurateur a été informé par la Police Municipale (rappel à l'ordre), il a reconnu son erreur et ne devrait pas réitérer la mise en place d'une terrasse sans autorisation.

De plus, l'installation d'une terrasse est soumise à des normes réglementées.

La séance est levée vers 20h00

Prochaine réunion : Mercredi 5 janvier 2022 à 18h30